

Québec, le 15 septembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

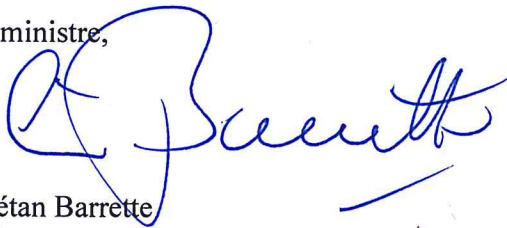
Cher collègue,

Le 18 mai dernier, la députée de Pointe-aux-Trembles déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant de respecter intégralement l'Entente de principe entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) visant le déplafonnement des allocations professionnelles afin de compenser les ponctions aux honoraires consenties par l'ensemble des pharmaciens propriétaires du Québec, et que cette entente ne soit pas neutralisée ou atténuée par aucune mesure, aucun plafond, aucun délai, aucune loi ni aucun règlement direct ou indirect avant une période de rattrapage complet accordée de trois ans comme le stipule l'entente, permettant aux pharmaciens de maintenir les services et soins de première ligne.

Je prends acte de cette pétition. Des échanges sont en cours avec l'AQPP afin de trouver une solution permettant de régler la situation à la satisfaction de tous.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 16-MS-00764-02